



## Délibération du conseil municipal Séance du 5 Novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le 5 novembre à vingt heures et zéro minute, le conseil municipal de la commune de Balan, régulièrement convoqué le vingt-neuf octobre deux mille vingt-quatre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en l'ancienne salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Patrick MÉANT, Maire de Balan.

Présents : Yolande AFFRE, Catherine BANCEL-FRANGIONE, Noémie BIMOSZ, Patrick BOUVIER, Sébastien BUSSY, François FERRETTI, Corinne GAMBA, François GÉRENTET, Jean-Michel HALET, Marie-Claire LIORET, Vincent MAILLET, Éliane MARTINS, Jessie MÉAN, Patrick MÉANT, Bérengère MULLER, Stéphane PONTHEU, Laurent ROGNARD, Michel TROSSELY et Valérie VILLARD.

Excusés avec

Pouvoir :

Pierre BOUVIER, conseiller municipal, pouvoir donné à S. BUSSY ;  
Jean-Pierre BURGHARDT, conseiller municipal, pouvoir donné à M. TROSSELY ;  
Véronique DOCK, 1<sup>ère</sup> maire-adjointe, pouvoir donné à P. MÉANT ;

Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des collectivités territoriales, Catherine BANCEL FRANGIONE a été nommée secrétaire de séance.

### 2024-11-02 Décision modificative n°2 – Budget commune.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative afin de liquider les annuités d'emprunts. En effet, le montant prévu au budget 2024 n'est pas suffisant.

Il propose la décision modificative suivante :

#### Décision modificative n° 2

DI - CHAPITRE 16 « Emprunts et dettes assimilées » ARTICLE 1641 « Emprunts en euros »	+ 3 000 €
DI - CHAPITRE 21 « Immobilisations corporelles » ARTICLE 2121 « Plantations d'arbres et d'arbustes »	- 3 000 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré, à l'unanimité,**

**VALIDE** la décision modificative n°2 comme détaillée ci-dessus,

**CHARGE** Monsieur le Maire de faire exécuter cette décision.

Nombre de conseillers :

En exercice : ..... 22  
Présents : ..... 19  
Votants : ..... 22

Le 5 novembre 2024

Patrick MÉANT,  
Le Maire

